

Les Cahiers des Dix



Au hasard des recherches

E.-Z. Massicotte, LL.B., D. ès L., M.S.R.C.

Number 6, 1941

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1079383ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1079383ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Massicotte, E.-Z. (1941). Au hasard des recherches. *Les Cahiers des Dix*, (6), 167–194. <https://doi.org/10.7202/1079383ar>

Au hasard des recherches

Par E.-Z. MASSICOTTE, LL.B., D. ès L., M.S.R.C.

I—LA SALLE PUBLIQUE DE MONTREAL AU XVII^e SIECLE

On sait que la « collectivité des habitants de Ville-Marie avait parfois besoin de quelqu'un pour veiller à l'intérêt commun et assumer des obligations au nom de tous »⁽¹⁾. C'est pourquoi il fut permis aux colons de Ville-Marie d'élire un représentant nommé syndic qui resterait en fonction pendant trois ans consécutifs et ne recevrait aucun émolument. Il est admis que Montréal eut des syndics de 1644 à 1672, et nous avons relevé l'élection de huit d'entre eux.

D'abord les élections se firent dans une salle du Fort plus souvent nommé «château de Montréal.» Entre 1664 et 1668, ces élections, y compris celles des juges de police ⁽²⁾, eurent lieu dans une construction qu'on appelait vulgairement « Hangar des habitants ».⁽³⁾

Ce bâtiment avait été érigé vers 1662 dans le but suivant: « Pour éviter les abus et malversations de la traite avec les sauvages, lesdits habitants auroient pour quelque temps cédé le droit qu'ils avoient en la traite avec lesdits sauvages afin que par le profit d'icelle, il fust construit un *hangar* dans la commune avec lieux pour les loger ».⁽⁴⁾

Le mot « hangar » avait certainement à Ville-Marie une autre signification que celle qu'on trouve dans les dictionnaires de nos jours: « abri ouvert, formé d'un toit supporté par des piliers ou des

(1) E.-Z. Massicotte, *Faits curieux*, p. 18.

(2) Ibid. p. 19.

(3) *B. R. H.*, 1923, p. 169.

(4) Archives de Montréal, 31 juillet 1665.

poteaux », puisque dans un acte notarié, il est proposé de vendre le *Magasin*, autrement dit le *hangar*, à MM. les seigneurs afin d'y établir une brasserie; et pour avoir une idée de la valeur du hangar-magasin, on choisit Gilles Barbier, maître charpentier expert et consciencieux. Après visite il estime que la construction vaut « 500 livres tournois sans comprendre le terrain ».

Il fallait que ce bâtiment de charpente qui existait encore en 1676 fût assez spacieux pour valoir un prix aussi élevé, car la livre tournois du temps avait un pouvoir d'achat à peu près équivalent à deux ou trois dollars d'aujourd'hui.

Le bâtiment susdit servit-il de brasserie? Nous n'avons pu le savoir, non plus que la date de sa démolition. Le Terrier des seigneurs dit (p. 56) que le terrain de « l'ancien hangar » des seigneurs était concédé avant 1686 et c'est tout. Mais l'emplacement sur lequel s'attachaient les petits faits historiques que nous venons de signaler devait par la suite acquérir une notoriété d'un ordre différent.

Lors de la béatification de notre compatriote, André Grasset de Saint-Sauveur, on a demandé de localiser l'endroit où il était né. A cette question nous avons répondu, en résumé:

André Grasset de Saint-Sauveur père, qui paraît avoir été à l'emploi du gouverneur La Jonquière,⁽⁵⁾ quitte Québec presque aussitôt après le décès de ce fonctionnaire, en 1752, pour venir s'occuper d'affaires à Montréal⁽⁶⁾. Et, bientôt il est à l'oeuvre. Au mois d'août il emprunte du sieur Nolan Lamarque l'argent qu'il lui faut pour établir un négoce⁽⁷⁾, puis le 2 octobre 1752, il épouse, à Notre-Dame de Montréal, la fille de son bailleur de fonds.

Cette première dame de Saint-Sauveur décéda au mois d'octobre 1755.

L'année suivante, le négociant Grasset convolait avec demoiselle Marie-Josèphe, fille de Jacques Quesnel-Fonblanche, marchand

(5) *B. R. H.*, 1899, p. 271.

(6) Danré de Blanzv, 11 mai 1752.

(7) Danré de Blanzv, 22 août 1752.

bourgeois, demeurant sur la place du marché et qui était propriétaire de la plupart des maisons, dépendances et emplacements sis sur le côté ouest de la place du marché aussi appelée la place d'armes, entre les rues Saint-Paul et Capitale.⁽⁸⁾ C'est sur l'un de ces emplacements que se trouvait au XVIIe siècle le Hangar qui servit de première salle publique.

Lors de son premier mariage, M. Grasset de Saint-Sauveur habitait place du marché⁽⁹⁾, et il était probablement locataire du sieur Quesnel. Après son second mariage, il demeura chez son beau-père et c'est là que naquit, le 3 avril 1758, André Grasset de Saint-Sauveur, le martyr.

A n'en pas douter, c'est là également qu'il fut élevé jusqu'en 1764, alors que ses parents disposèrent de tous leurs biens et allèrent demeurer en France⁽¹⁰⁾.

II—LE SERVICE POSTAL ENTRE MONTREAL ET QUEBEC SOUS LE REGIME FRANÇAIS

La plupart des grandes histoires du Canada nous informent que les postes et messageries furent créées en ce pays, au mois de janvier 1721, voilà deux siècles, mais elles n'ajoutent pas que cette création fut faite sur le papier seulement.

Il est exact que le gouverneur de Vaudreuil et l'intendant Bégon, au mois de janvier 1721, signèrent une ordonnance accordant à Nicolas Lanoullier, avocat, le privilège exclusif, pendant vingt ans, de tenir les postes pour lettres et courriers... ainsi que les messageries et autres voitures publiques, entre Montréal et Québec; seulement, *le projet resta à l'état de projet*.

M. Pierre-Georges Roy, dans son étude sur les trois frères La-

(8) Terrier de Montréal, nos 190-192.

(9) Danré de Blanzay, octobre 1755.

(10) B. R. H., 1927, p. 95.

noullier⁽¹¹⁾ nous en donne la raison. Le texte du document remis à Nicolas Lanoullier ne valait que s'il était confirmé par le roi; or l'approbation royale ne fut accordée que plusieurs mois après et avec cette restriction que le monopole ne durerait pas plus de dix années, lesquelles ne commenceraient à compter que du « jour de l'enregistrement du brevet », et ce brevet ne fut pas enregistré.

A l'époque où un audacieux voulait accaparer l'entreprise des messageries en la Nouvelle-France notre pays avait-il un service postal quelconque? Sans aucun doute, comme on peut le constater par ce qui suit:

Un ancien courrier nous est connu. Il se nommait Pierre Dasilva dit le Portugais, et il figure dans les archives de Montréal dès 1693. A la date du 10 juillet de cette année, on lit dans un document judiciaire, l'item suivant: « Payé au Portugais, pour le port d'un paquet de lettres de Montréal à Québec... Une livre ».

Vingt sols « un paquet de lettres », ce n'était pas exorbitant. Pour gagner sa vie, ce courrier devait avoir plusieurs cordes à son arc. Le port des lettres ne pouvait être qu'un moyen d'augmenter un revenu provenant d'autres sources. Il est évident que Dasilva, quand le fleuve était libre, voyageait en canot ou en barque et que cela lui permettait de transporter assez de passagers et de colis pour, du tout, percevoir une somme suffisante à son entretien et à celui d'une famille nombreuse.

Ce Portugais canadienisé était un brave homme et on s'aperçut, un jour, qu'il rendait des services. Voilà pourquoi, le 23 décembre 1705, l'intendant Raudot lui fit cadeau d'une commission de messager dont voici le texte:

« Etant nécessaire pour le service du roy et le bien public d'établir en cette colonie un Messenger pour porter les ordres en tous lieux de ce païs où besoin sera, et étant informé de la diligence et fidélité de Pierre Dasilva dit le Portugais.

(11) *B. R. H.*, 1906, pp. 3 et suivantes.

« Nous, sous le bon plaisir de Sa Majesté, avons commis et etably led' Portugais, messenger ordinaire, pour porter les lettres de M. le Gouverneur général et les nôtres pour le service du roy dans toute l'étendue de cette colonie, *luy permettant de se charger de celles des particuliers pour les rendre à leur adresse, et en rapporter les réponses* et luy avons taxé le port de chaque lettre de Québec à Villemarie, *dix sols, et autant pour le retour*. De Québec aux Trois-Rivières, *cinq sols*, et au reste, à proportion, selon les lieux où il les rendra, moyennant quoy, luy enjoignons d'en faire promptement son devoir *en les rendant toutes fidèlement à son adresse*. Faisons défense à toutes personnes de quelque qualité et conditions qu'elles soient de ly troubler sous telles peines qu'il appartiendra. Enjoignons à tous les officiers de Sa Majesté de luy prêter main forte et assistance, et en cas de maladie ou empêchement quelconque dud' Portugais, *d'envoyer un autre homme à sa place pour porter à leurs adresses les lettres dont il seroit chargé, et en rapporter réponses*, si aucunes luy sont présentées, en foy de quoy nous avons signé ces présentes, à ycelles fait apposer le cachet de nos armes et contresigner par l'un de nos secrétaires, en notre hôtel à Québec, le 23 décembre 1705 », Signé Raudot⁽¹²⁾.

Dasilva demeurait à Québec et il mourut dans cette ville, au mois d'août 1717.

Un Jean Moran, très probablement son gendre, qui avait épousé Elisabeth Dasilva en 1705, prit aussitôt la place de son beau-père et sut également plaire au public, puisque lui aussi mérita d'obtenir la reconnaissance officielle de son emploi. Elle lui fut donnée, en 1727, par l'intendant Dupuy, en ces termes :

Commission de Messenger du Roy
de Québec à Montréal
pour Jean Moran

(12) P.-G. Roy. *Inv. des Ordonnances des intendants*. I, p.8, et archives provinciales.

« Claude Thomas Dupuy... étant nécessaire pour le bien du service et l'utilité publique qu'il y ait un *Messenger* sur la probité et diligence duquel on puisse se reposer pour la commission d'affaires de cette ville à Montréal et étant pleinement informé de la fidélité et de la diligence avec laquelle Jean Moran s'en est acquitté *depuis* dix ans.

« Nous, sous le bon plaisir de Sa Majesté, avons commis et établi, commettons et établissons le dit Moran *Messenger* du Roy aux profits et exemptions à luy attribuez par *les commissions qui luy ont été cy-devant accordées* par nos prédécesseurs à la charge de nous remettre la présente commission toutes fois, et quantes nous l'en requerrons. Mandons et fait et donné en Notre Hôtel à Québec le vingt-neuf janvier mil sept cent vingt-sept ». ⁽¹³⁾

Il est certain que Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc (frère de Nicolas) fut nommé grand voyer de la Nouvelle-France en 1729 et qu'il fit exécuter les travaux nécessaires pour l'établissement d'une route entre Québec et Montréal, mais on ne sait encore à quelle date cette route fut définitivement utilisable.

Dans le *Bulletin des recherches historiques* de 1931, p. 730, nous avons posé la question: en quelle année eut lieu le premier voyage en voiture entre Québec et Montréal? Et nous signalions que l'abbé Ferland dit que ce fut en 1734, que l'abbé A. Gosselin écrit 1735 et que l'abbé Ivanhoé Caron déclare que la route ne fut carrossable qu'en 1747. Personne n'a voulu résoudre le problème.

A notre humble avis il aurait été impossible d'établir « des relais où les voyageurs pouvaient changer d'attelage, comme sur les routes de France ». D'ailleurs, nous avons la preuve qu'en été on se transportait plus facilement d'une ville à l'autre soit en canot, soit en barque. Les gouverneurs, les intendants, des officiers, de grands

(13) Archives nationales, Ord. des Int. IX, série M. 21, p. 109.

et petits bourgeois n'eurent recours aux véhicules à chevaux qu'en hiver.⁽¹⁴⁾

III—LES PALAIS DES INTENDANTS ET LA MANSION HOUSE

Lors de leurs séjours plus ou moins prolongés à Montréal les autorités militaires et civiles logèrent ici et là. Ainsi les gouverneurs généraux et les officiers d'état major pensionnaient au château de M. de Vaudreuil, angle des rues Saint-Paul et Saint-Charles. Les intendants après 1724 « chambraient » dans le château de M. de Ramezay, rue Notre-Dame, mais comme cela offrait des inconvénients il fut construit un « palais » où les intendants et leur suite habitaient quand il résidaient à Montréal. L'endroit choisi pour asseoir le palais était l'emplacement actuel de la partie est du marché Bonsecours. Ce terrain au XVIII^e siècle avait appartenu à Charles Le Moyne, premier baron de Longueuil. A son décès, l'immeuble passa à son fils, lequel le vendit aux dirigeants de la Nouvelle-France. Après la conquête, l'immeuble fut acquis par le grand officier anglais sir William Johnson, premier baronet américain, surintendant général des Sauvages, qui fit démolir l'ancien palais, afin de le remplacer par une demeure luxueuse. A la mort du baron, ce « manoir » passa à l'honorable M. Molson qui le restaura pour en faire une hôtellerie appelée *Mansion House* et c'est entre 1815 et 1820 que l'établissement prit une renommée qui s'étendit au loin. C'est là que la bonne société se réunissait; c'est là que s'assemblèrent le notoire Beaver Club, auquel n'appartenaient que les magnats de la fourrure qui avaient fait la traite dans l'Ouest, l'amusant Bachelor's Club et d'autres.

(14) Un anonyme, dans le *B. R. H.* de 1939, p. 86, demande: « Y avait-il un système postal quelconque à Québec sous le régime français ». Et il répond non. Il a raison car l'ordonnance de l'intendant Hocquart, datée du 20 juillet 1732 et publiée au long dans le *B. R. H.* de 1923, p. 368, concerne les lettres venant par *vaisseaux* d'Europe et autres lieux. Il n'est nullement question en ce document du service postal intérieur, surtout de celui entre Québec, Trois-Rivières et Montréal, aller et retour.

C'est également dans la *Mansion* que se trouvaient le bureau de poste et la première bibliothèque de Montréal. Enfin, c'est vis-à-vis la façade sud de la *Mansion House* que l'honorable M. Molson fit construire un quai, en 1816, dans le but de faire atterrir ses bateaux à vapeur tout près de l'hôtellerie dont il était orgueilleux à juste titre.

Comment pouvait-il penser autrement en présence des éloges que l'on répandait partout sur l'établissement et sur son chef, Peter Martinant, un Londonien qui savait son métier. Ecoutez ce que déclare un touriste, Benjamin Sillman, en 1819: « A la Mansion, dit-il, on s'imaginerait volontiers être dans un des principaux cafés de Londres. » Il ajoute que le service y était fait avec soin et une politesse remarquables.

C'est à la *Mansion* que logèrent, en 1817, sir John Coape Sherbrooke, commandant de l'armée; en 1818, le duc de Richmond et d'Aubigny, gouverneur du Canada et, en janvier 1821, le commodore Barry et le colonel Otway.

L'édifice en pierre de taille avait coûté, disait-on, plus de \$100,000, ce qui est exagéré, sans doute. Toutefois, il était considéré comme le plus beau de Montréal et le mieux situé, car, du côté du fleuve, la façade était longée par une terrasse longue de 144 pieds, qui dominait le fleuve. On avait donc de la Mansion une vue superbe, embrassant l'île Sainte-Hélène et les pittoresques campagnes qui, dans le sud, se prolongent très loin.

Ce magnifique hôtel fut la proie des flammes au début de l'année 1821, ainsi que nous l'apprennent les journaux dont nous résumons les copieux rapports. L'incendie se déclara le 16 mars 1821, vers les 6 h. du matin. Cinq heures après, tout l'intérieur était consumé. Toutefois, les serviteurs, les pompiers volontaires et les soldats purent sauver le luxueux mobilier du Beaver Club, la riche vaisselle du Bachelor's Club et la presque totalité des livres de la *Montreal Library*. L'on croyait n'avoir enregistré aucune perte de vie, mais malheureusement en déblayant les ruines, il fut constaté que le chef des garçons de table, Charles Green, ancien soldat, avait péri as-

phyxié. L'enquête révéla que le feu avait dû être mis par les musiciens d'un orchestre qui, le soir précédent, et jusqu'à une heure avancée, avaient fait danser les invités de la *Montreal Social Assembly*, dont c'était le bal. Les musiciens, pour regagner leur vestiaire, devaient suivre, dans les combles, un corridor obscur où chacun ne pouvait s'éclairer qu'à la chandelle.

L'honorable M. Molson avait une assurance de \$60,000. sur l'édifice, et l'hôtelier Martinant était assuré pour \$15,000, car l'ameublement, les boissons et les victuailles lui appartenaient. Tout le monde regretta la disparition de l'immeuble parce que, suivant la *Gazette de Québec* du 22 mars 1821, la *Mansion House* était l'établissement de son espèce le plus vaste, le mieux distribué, et le plus richement meublé de la province, et même, au dire des visiteurs, de toute l'Amérique du Nord.

Le 21 avril 1824, sur les ruines de la première *Mansion House*, eut lieu la cérémonie solennelle de la pose de la pierre angulaire d'une construction nouvelle.

Érigé probablement pour servir de salle de réunion à diverses sociétés maçonniques, l'édifice porta d'abord le nom de *Masonic Hall*. Par la suite ayant été agrandi, on lui donna le nom moins exclusif de *British American Hotel*.

L'administrateur vigilant de cette vaste hôtellerie fut François Rasco qui s'éleva au premier rang dans sa profession. Tous les récits des voyageurs qui visitèrent Montréal dans le deuxième quart du XIXe siècle ainsi que la plupart des journaux et des guides ont parlé de Rasco, Italien natif de Como, en Lombardie. Il était apparenté par sa mère aux trois Donegani qui avaient amassé, avant lui, à Montréal, une certaine fortune dans le commerce.

D'après feu Thomas O'Leary, l'ancien gardien du musée du château Ramezay, le nommé Rasco aurait débuté avant 1819, avec un compatriote Durino, dans le commerce d'épicerie et de confiserie, au coin ouest de la rue Saint-Paul et de la place Jacques-Cartier.



Le British American Hotel incendié en 1833.

Par après, il devint propriétaire d'une auberge, rue Capitale, et qui avait pour enseigne:

Belfast Hotel

Good morning Friends

Come in and rest — there's yet a chair

And you can have refreshments there.

De ce local pour le populo l'ambitieux Italien alla s'établir à l'angle des rues Saint-Paul et Vaudreuil. Il n'y fut pas longtemps car

l'archéologue Jacques Viger nous apprend que Rasco gérait, en 1825, le *Masonic Hall*, qui dès lors pouvait recevoir une quarantaine de pensionnaires. M. Viger note aussi que dans cette hôtellerie il y avait une grande et belle salle de danse, un théâtre et qu'en plus un service de diligence était attaché à l'établissement.

En quelques années, Rasco dut faire agrandir son édifice, et T.-A. Starks, dans ses *Christian Remembrances* (1832), dit que cette hôtellerie occupe « a large and splendid building, ranking among first rate establishments of the kind in North America ».

Un autre touriste est encore plus élogieux : « Near the river there is a splendid hotel. Its appearance is more that of a large public edifice... Here every luxury that the greatest Epicure can wish for may be procured. During the excessive heat ice is to be had, also grapes, peaches, apricots, apples, and other fruits. »⁽¹⁵⁾

Un autre ajoute que tout y est de *French Style* et que c'est le « *most expensive hotel of Montreal* ».

La pension coûtait cinq dollars par jour, prix élevé pour l'époque.

Le principal corps de logis comptait un rez-de-chaussée et trois étages ; les ailes de l'est et de l'ouest avaient trois étages en tout.

Ce vaste et bel édifice fut « la proie des flammes » le 24 avril 1833. Ce soir là, à 8 h., devait avoir lieu une soirée musicale donnée par les artistes Hermann, appelés les *Bavarian Brothers*. Le vestibule qui conduit à la grande salle de bal, où le concert se donnait, était ornée de sapinages verts qu'on y avait placés à l'occasion du bal du Bachelor's Club et aussi pour le banquet offert au capitaine Back. Ce dernier s'en allait aux régions polaires à la recherche de l'explorateur sir John Ross,⁽¹⁶⁾ dont on n'avait aucune nouvelle, depuis deux ans.

Ces branches résineuses devenues sèches constituaient une substance très combustible, et elles étaient entremêlées de lampions de

(15) McGregor, *British America*, Vol. II.

(16) W.-S. Wallace. *The Dictionary of Canadian Biography* (1926), p. 349.

diverses couleurs qui illuminaient le passage. Les lampions venaient d'être allumés pour le concert lorsque par la négligence d'un domestique le feu se communiqua aux branchages... A ce moment l'hôtellerie était remplie d'étrangers, de voyageurs de différentes parties du pays, ainsi que de dames et messieurs de la ville venus pour la soirée. En quelques minutes, les flammes se répandirent dans toutes les pièces et deux heures après, il ne restait plus, de l'édifice qui faisait l'orgueil des Montréalais, qu'un monceau de ruines fumantes.

Grâce aux soldats de la garnison, aux pompiers volontaires et à quelques citoyens, tout le monde put échapper à la mort. Parmi les sauveteurs on signala le futur homme d'Etat, Louis-Hippolyte La Fontaine, qui avait lui-même descendu par une échelle une couple de personnes.

L'hôtel britannico-américain était la propriété de l'honorable M. Molson, qui l'avait assuré pour \$40,000. Le mobilier, estimé à \$25,000., appartenait à M. Rasco, mais il n'avait que \$10,000. d'assurance.

Ce deuxième incendie sur le même terrain parut déconcertant; d'ailleurs M. Rasco était résolu de se bâtir à ses frais, ce qu'il fit un peu plus à l'ouest et sur le côté nord de la rue Saint-Paul.

Quant à l'emplacement Molson et autres lopins voisins ils furent achetés par la ville de Montréal, qui y éleva, en 1845, le marché Bonsecours lequel servit d'Hôtel de ville jusqu'en 1878.

Ne quittons pas ce coin historique sans rappeler que tout près du marché, le long de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours, on pouvait entendre vers 1860 deux ou trois chanteurs de cantiques qui avaient une clientèle fidèle.

Ces « rhapsodes » ne récitaient pas des hymnes de quelques strophes; ce que tout le monde peut faire. Eux, sur un ton soporifique, larmoyaient ces interminables récits versifiés qui se trouvent dans l'ouvrage rarissime appelé vulgairement *Cantiques de Marseilles*.

Les pièces les plus estimées de ce recueil étaient, par ordre de longueur:

Le Sacrifice d'Abraham, 22 couplets, 132 vers.

L'Enfant prodigue, 30 couplets, 180 vers.

Saint Alexis, 30 couplets, 180 vers.

Joseph vendu par ses frères, 4 parties, 102 couplets, 612 vers.

Enfin, Sainte-Geneviève de Brabant, 115 couplets, 920 vers, ni plus ni moins.

Tous ces chanteurs étaient des septuagénaires et des octogénaires qui exerçaient un métier. Ils avaient, sur la poitrine, une sébile de fer-blanc retenue au cou par une lanière de cuir. Lorsqu'une série de couplets avaient été débités sans trop d'accrocs, les auditeurs amateurs emplissaient les sébiles de sous pour encourager les « performateurs ». Comme ces vieillards, souvent illettrés, ne comprenaient guère ce qu'ils débitaient, un malin a dit d'eux qu'ils furent les précurseurs du phonographe.

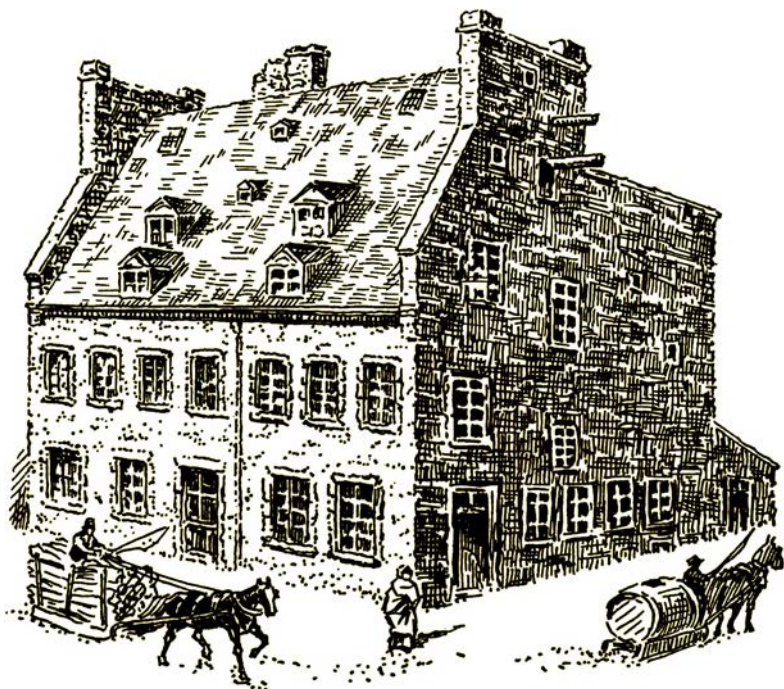
IV—LES CONQUÉRANTS DE 1775 ET LE GRAND BOURGEOIS PIERRE FORETIER

Il s'est écrit bien des phrases panachées sur la maison qui existait encore en 1940 à l'angle sud-est des rues Notre-Dame et Saint-Pierre. Pour quelques-uns c'était là une relique précieuse et combien? Songez qu'après la seconde capitulation de Montréal, au XVIII^e siècle, signée cette fois pas six grands bourgeois de langue anglaise et autant de race française, des officiers de l'état major de l'armée américaine, commandée par le général Montgomery, avaient logé au mois de novembre 1775 dans cette demeure. Et, nous apprend une femme de lettres plutôt enthousiaste, c'était « the most somptuous private dwelling in the city, called the château Foretier ».⁽¹⁷⁾

L'imagination de l'écrivain l'entraînait à une assertion à la fois exagérée et inexacte. Sans doute la demeure était cossue, mais elle ne valait pas mieux que plusieurs autres, rue Notre-Dame et

(17) Mary Wilson Alloway, *Famous fireside of French Canada*, p. 156.

rue Saint-Paul. En outre, ce n'était ni un château ni encore la propriété du sieur Foretier. L'immeuble appartenait alors à M. et Mme Legrand qui, en 1779 seulement, étant malades et infirmes, cédèrent « par anticipation de succession » à leur fille Thérèse et à Pierre Foretier, leur gendre, tous leurs biens meubles et immeubles,



Demeure de Pierre Foretier démolie en 1940,
d'après une ancienne gravure.

à charge de les loger et de les entretenir suivant leur condition leur vie durant.

Jean Legrand était un Savoyard parvenu à une belle aisance. Parce qu'il s'y connaissait en homme d'affaires, il accorda, au mois de janvier 1764, sa fille unique, âgée de 15 ans, à Pierre Foretier, âgé de 26 ans, mais déjà propriétaire, déjà marchand madré et ne craignant pas les risques. Très tôt, Foretier se lança dans les entre-

prises commerciales, parfois seul, parfois en société avec Joseph Périneau, avec le fameux Jean Orillat et autres. Très tôt aussi, il se mit à collectionner les immeubles et les rentes constituées. Dès 1765, il achetait de Mlle Denis de Vitré les trois-quarts du fief Closse, c'est-à-dire 45 arpents de terre en profondeur le long de la rue Saint-Laurent, à partir de la rue Craig. En 1769, il achetait de Mathieu Denis de Vitré la dernière partie du fief Closse ainsi qu'une tranche du fief de l'île Bizard. Par ces transactions Foretier devenait deux fois seigneur à trente ans, tout en ayant débuté sans le sou. Nous ne pouvons fournir le détail de la carrière fructueuse de l'homme qui aborda les affaires « avec intelligence et audace » surtout avec une volonté qui ne céda jamais, et nous ne rapporterons que quelques événements de son existence.

Le 20 juin 1784, mourait Thérèse Legrand âgée de 36 ans et Pierre Foretier perdait certainement une femme dont la dot lui avait été très utile. La défunte chargeait son mari de l'exécution de son testament et comme elle laissait cinq filles mineures, leur père se fit élire tuteur.

Puis le 21 décembre 1785, le notaire Papineau était chargé de dresser l'inventaire des biens de la communauté. Le document est fort intéressant, mais tout ce qui y est consigné se trouve à peu près dans une autre pièce notariée dont il sera question ci-après.

En 1788, le sieur Foretier, étant quinquagénaire, convolait avec Catherine Hubert, veuve du négociant Thomas Barron. Cette seconde épouse décéda en 1813 et le grand financier la suivit au tombeau deux ans plus tard.

Avant d'aborder le volumineux document qui nous renseignera sur la fortune du défunt, disons un mot de sa famille.

Naquirent de l'union de Pierre Foretier et de Thérèse Legrand, cinq garçons morts en bas âge et les filles dont voici les noms :

Marie-Elisabeth, née en 1766. Mariée le 6 août 1787, à Louis Charles Foucher, avocat, puis député et juge. Elle mourut en 1799, laissant une fille qui épousa son cousin germain.

Marie-Thérèse, née en 1771. Mariée le 26 novembre 1787 à Hugues Heney. L'époux avait 19 ans et l'épouse 16 ans. Madame Heney décéda en 1790.

Marguerite, née en 1773. Mariée à Thomas Barron, notaire, le 18 avril 1803. C'est sa mère, Catherine Hubert-Lacroix qui avait épousé le sieur Foretier en 1788.

Marie-Amable, née en 1778. Mariée le 21 septembre 1808 à Denis-Benjamin Viger, avocat, député, homme d'Etat.

Julie, née en 1781. Mariée en 1822 à Simon-Hippolyte Durocher, négociant.

Pierre Foretier mourut le 3 décembre 1815, âgé de près de 78 ans. Il demeurait alors dans la maison de la rue Notre-Dame avec son gendre le notaire Thomas Barron. Le 22 janvier 1816, soit quarante et quelques jours après le décès du seigneur Foretier, qui avait été lieutenant-colonel d'un régiment de milice ainsi que devaient l'être tous citoyens riches, le notaire Doucet commençait à dresser l'inventaire des biens du défunt.

Le grand bourgeois avait une garde-robe très fournie. Aussi une bibliothèque de choix. On y relevait 71 volumes in-folio, 114 volumes in-12 et 203 de formats divers, soit un total de 388 livres, entre lesquels il y avait des dictionnaires, une encyclopédie des sciences, arts et métiers, en 35 tomes dont 12 d'illustrations, et plusieurs ouvrages classiques.

Pour l'expertise des livres on avait requis la présence du libraire français, Hector Bossange qui, après avoir épousé une demoiselle Fabre, à Montréal, retourna vivre à Paris.

Comme il fallait ensuite évaluer les argenteries, on chargea de cela le sieur Pierre Hugnet-Latour fils. En argent il y avait plats, assiettes, cabarets, huiliers, sauciers, cafetières, pots divers, théières, sucriers, salières, cuillers, fourchettes, pinces à sucre, gobelets, coupes, etc., soit une valeur de 5503 livres de 20 sols 12 s. 6 d.

Ensuite vinrent les bagues, bijoux, montres en or, épinglettes, crucifix en or et boucles d'argent, puis dans le coffre-fort, l'argent

monnayé, 1450 livres, 13, 10. Il y avait des Aigles, un Napoléon d'or, des piastres espagnoles et françaises, et aussi des billets.

Dans l'énumération des titres d'immeubles il se trouve des emplacements et maisons, rues Notre-Dame, Saint-Pierre, de l'Hôpital, place du vieux Marché, rues Saint-Sacrement, Saint-Jean-l'Evangeliste, Craig, Saint-Georges, Bleury, en plus une terre à la côte Sainte-Catherine, le fief de l'île Bizard et le fief Closse. Sur icelui deux-tiers sont concédés et il y a un moulin à vent en pierre en bon ordre, fait à noter spécialement. En effet comment expliquer la présence de ce moulin sur un arrière-fief?⁽¹⁸⁾.

En plus il y avait soixante-quatorze rentes constituées. Bref il nous paraît bien avoir été l'un des grands propriétaires terriens de son temps. Fier de sa fortune, Pierre Foretier tint à conserver l'administration de tous ses biens jusqu'à son dernier souffle et pour ajouter aux ennuis que devaient éprouver ses gendres, il choisit comme son exécuteur testamentaire, Toussaint Pothier, homme d'affaires tenace et retors.

Si le sieur Foretier avait imaginé qu'avec ce personnage ses héritiers « en arracheraient », il fut bien servi, car le procès en règlement de sa succession dura plus de vingt ans.

Revenons maintenant au point de départ de cet article. La maison Foretier, après avoir subi plusieurs transformations, après avoir été partiellement incendiée en 1906, puis remodelée, est maintenant disparue. Il n'en reste que des gravures et des photos, puis cet épitaphe que lui a consacré un journal anglais en octobre 1940. « Foretier House becomes a memory ». De la maison et surtout de ses propriétaires, il sera de nouveau question lorsque s'écrira, un jour, l'ouvrage qui nous manque sur les illustrations bourgeoises de Montréal, au XVIIIe et au XIXe siècles.

(18) Au musée du Château de Ramezay, on conserve une jolie aquarelle de ce moulin qui serait aujourd'hui à quelques pieds au nord de la rue Sherbrooke et à l'ouest de la rue Saint-Denis

V—LES SEIGNEURS SAVONNIERS MALARD ET BEAUDRY

Si la petite histoire vous intéresse, déambulez rue Clarke, au sud de la rue Sainte-Catherine et vous remarquerez, à votre droite, non loin de la rue Dorchester, une maison de construction ancienne, assez différente de celles qui nous restent. Outre le rez-de-chaussée, elle a un étage, puis un demi-étage dans les combles.

Il y a un siècle et plus, cette demeure était considérée spacieuse. Sur sa façade il y avait quatorze ouvertures : au rez-de-chaussée, une porte et quatre fenêtres ; cinq fenêtres au premier et quatre lucarnes en haut. De nos jours, toutes ces ouvertures sont closes par de vieilles planches. Carreaux et chassis sont disparus. Au centre de la façade, entre les fenêtres du premier et la corniche est une plaque en laquelle on distingue vaguement une inscription. Il en sera question à la fin de cet article. En notre jeunesse, la tradition répétait que dans ces murs logea jadis un grand industriel, ensuite l'homme qui pour le peuple était tellement riche qu'il *aurait pu paver la rue Craig avec des trente sous sur le can.*⁽¹⁹⁾

Ces deux hommes, Pierre Beaudry et son fils François-Xavier, acquirent de leur vivant une notoriété bien différente.

Toujours depuis le XVII^e siècle, des fils de paysans, travailleurs, sobres et économes, amassèrent suffisamment de pécule pour acquérir des fiefs qui avaient d'abord été accordés à ceux qui avaient eu « l'honneur de servir Sa Majesté dans des emplois d'épée et de judicature ». En voici un exemple.

Au mois de janvier 1783, Antoine Malard dit Deslauriers, boucher, âgé de 21 ans, épousait à Notre-Dame, Catherine Hurteau, âgée de 18 ans. Ce Malard abandonna bientôt son métier pour s'adonner à l'industrie de la perlasse, de la potasse et du savon. Il réussit si vite qu'il possédait des immeubles lorsqu'il accorda en 1799 sa fille

(19) Ce canadianisme d'origine normande s'orthographie aussi *cant*, mais alors on est porté à le prononcer à l'anglaise, comme le mot saxon qui signifie affectation. *CAN*, ici veut dire le contraire de à *plat*.

Angélique, à Pierre Beaudry, fils d'un cultivateur. Ce gendre s'intéressa à l'industrie de son beau-père et celui-ci en 1808, cédait à sa fille et à son conjoint la moitié de ses immeubles, à condition de ne pas les aliéner. Au mois de janvier 1813, le sieur Malard acquérait la seigneurie des « Iles Bouchard », où il y avait maison, bâtiments et moulin à vent.

Le savonnier seigneur Malard et son épouse décédèrent à quelques mois d'intervalle en 1823-24 et leurs biens passèrent à leur fille et à leur gendre lequel avait été institué exécuteur testamentaire.

Le gendre dépassa les espérances du beau-père, car assez tôt Pierre Beaudry devint l'un des plus grands fabricants montréalais de perlasses, savons et chandelles, dont il se faisait alors un commerce considérable.

Ce notoire industriel fut père d'une nombreuse famille, mais lorsqu'il dicta son testament, en novembre 1843, quelques semaines avant sa mort, il était veuf et n'avait plus qu'un fils, une fille et une petite-fille.

A sa fille Zoé, épouse de Charles Dorion, il laissa quelques propriétés urbaines, une terre à Lavaltrie et surtout la seigneurie de l'île Bouchard.

Son fils, François-Xavier, obtint les entrepôts de la rue des Communes, qu'il rendit à ce point habitable qu'une hôtellerie, d'un genre unique, l'occupa. Il eut aussi la grande étendue de terre sise entre les rues Dorchester, Bronsdon, Sainte-Catherine et Saint-Charles-Borromée (aujourd'hui Clarke). Sur cette étendue s'élevaient deux maisons en pierre, une en bois, distantes les unes des autres, et de nombreuses dépendances, car il est spécifié qu'il y avait des chevaux, vaches et voitures. Passons outre à l'énumération des autres immeubles et au partage du mobilier. A son fils comme à sa fille, Pierre Beaudry ordonne qu'ils entretiennent les immeubles laissés, qu'ils ne les vendent sous aucun prétexte et qu'ils les transmettent à leurs enfants. Ceci est à retenir.

Le testament révèle un trait rarement consigné dans les actes

de ce genre. Il y a un siècle, les inhumations se faisaient parfois hâtivement et il circulait bien des détails pénibles à ce sujet. Afin de ne pas être enterré vivant, Pierre Beaudry dès le début de son testament dicte ce qui suit :

« Je veux qu'on n'ôte point mon corps du lit dans lequel je serai décédé, si ce n'est deux heures après mon décès apparent et qu'on ne le fasse ni inhumer ni coffrer qu'après deux fois 24 heures de tel décès apparent ».

Après ce délai le testateur supposait que son décès devait être « probable ».

Signalons maintenant une autre clause. C'est l'honneur de cet industriel de ne pas avoir oublié dans ses libéralités l'homme marquant que la plupart entre 1830 et 1850, surtout, appelait « le savant abbé Duchaine ». Pour ses diverses industries Pierre Beaudry avait dû recourir aux conseils et à l'esprit inventif et scientifique du débrouillard personnage qui se plaisait à tout étudier, et le testateur qui l'avait pris sous sa protection, afin de démontrer l'estime qu'il lui portait, lui en donne le témoignage suivant :

« Je lègue à Monsieur Duchaine, ecclésiastique, mon ami, qui réside auprès de moi sur la propriété où je demeure, la jouissance, sa vie durant, des deux appartements qu'il occupe avec les meubles dont il se sert ».⁽²⁰⁾

A sa petite-fille, il lègue une pension viagère, ainsi que diverses sommes à des parents et à des domestiques, mais le dernier legs est exprimé en une phrase brève plutôt froide comme si le moribond la laissait échapper à regret :

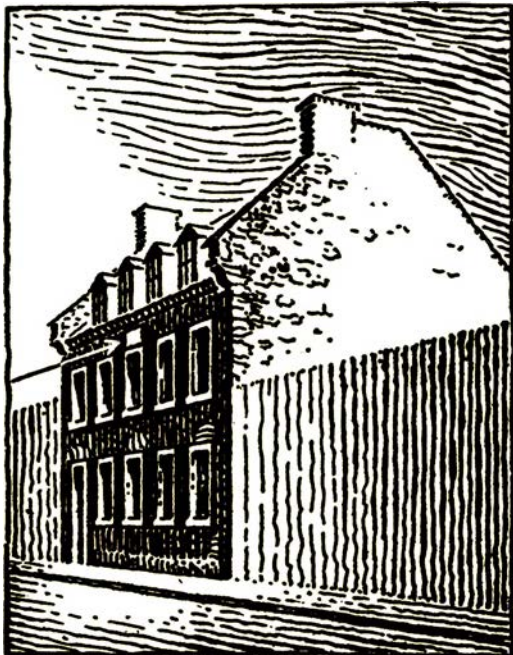
« Je lègue à mon neveu la canne dont il m'a fait présent ».
Qu'ajouter à cela ?

L'industriel, propriétaire et seigneur Pierre Beaudry, décéda le 9 janvier 1844, âgé de 71 ans, et il ne fut inhumé que quatre jours plus tard, car on avait plus qu'obéi à ses dernières volontés.

(20) Nous avons parlé de ce savant dans le *B. R. H.* de 1941, p. 146.

Passons maintenant à François-Xavier Beaudry, qui fit fructifier au-delà de toute prévision ce qui lui venait de son père et de son grand-père.

François-Xavier, né le 10 mars 1810, avait épousé étant mineur, en 1829, Agnès-Tharsille Voyer qui lui donna trois fils et une fille. Celle-ci, prénommée Hermine-Agnès, fut religieuse de la Société du



Etat actuel de la demeure Malard-Beaudry,
rue Clarke.

Sacré-Coeur-de-Jésus.⁽²¹⁾ Dame François-Xavier Beaudry, femme très charitable et très estimée, mourut en 1873. A l'acte de sa sépulture signèrent Charles-André Leblanc, shérif de Montréal, Antoine-Aimé Dorion, député et futur juge, Louis-Amable Jetté, député, aussi futur

(21) Elle fut inhumée dans le cimetière de la communauté au Sault-au-Récollet, le 20 janvier 1873.

juge, et Jean-Louis Beaudry, grand négociant et membre du Conseil législatif.

Entre 1860 et 1880, tous les Montréalais connaissaient François-Xavier Beaudry « le plus grand propriétaire d'immeubles de la métropole ». En fait, dans l'almanach des adresses Lovell, son nom était suivi d'une phrase qui surprenait: Beaudry, F.-X. *proprietor of 200 homes and several steamboats* ».

Payait-il cette réclame? On ne le croit pas. Il n'était pas dans ses habitudes de se permettre des dépenses inutiles et celle-là en aurait été une.

Requis de bien administrer les immeubles dont il avait charge, il put néanmoins thésauriser pour lui-même. En 1879, il avait des maisons dans bien des quartiers de la ville, mais de 1870 à 1883, par exemple, le désarroi des affaires fut tel que les locataires payaient peu ou point. Cependant, c'est à ceux-ci qu'il laissait l'entretien des logis, car il ne pouvait admettre que ses immeubles se détérioreraient avec le temps. On l'irritait quand on lui parlait de réparations. Cette lubie lui attira des désagréments.

Mais, entre ses multiples locataires, il en eut un qui ne lui fit jamais défaut. Il habitait une maison en pierre à trois étages sise en un quartier alors très affairé et F.-X. Beaudry avait la grande satisfaction de loger le charitable Jos. Beef, dont la « canteen », rue de la Commune, attirait les touristes, les matelots ainsi que ceux qui cherchaient à gagner quelques sous au déchargement des navires.

Le 24 mars 1885, une nouvelle alerta le public et les journalistes: F.-X. Beaudry était décédé, âgé de 75 ans, dans sa maison, rue Saint-Charles-Borromée (rue Clarke). Pour bien des gens, le défunt était un excentrique et il se racontait les choses les plus fantaisistes sur sa fortune « inouïe ». Aussi la nouvelle de ses funérailles devint vite connue de tous. Le service funèbre du défunt Beaudry devait être chanté à Notre-Dame, le 27 mars, et voici ce qu'en disait un journal.

« Rarement l'on a vu une aussi grande foule que celle qui se

pressait ce matin, à l'église Notre-Dame, pour assister au service funèbre du sieur Beaudry.

« La nef et les jubés étaient remplis et on estime que plusieurs milliers de personnes furent présentes. Le cortège était exceptionnellement nombreux, le corbillard était traîné par quatre chevaux caparaçonnés de deuil. Les porteurs étaient l'honorable juge L.-A. Jetté, l'honorable juge Michel Mathieu, le financier L.-A. Sénécal, l'avocat Joseph Duhamel, le notaire J.-E.-O. Labadie et le notaire C. Papineau.

« Officiaient au service, M. le curé Sentenne, l'abbé Bordua et l'abbé M. Désaulniers. Un chœur de cent voix chanta la messe sous la direction de M. Charles Labelle »

Lorsque se fit l'inventaire des biens du défunt, on constata, dit-on, que son trésor n'était pas ce qu'on avait pensé. Le nombre des maisons qu'il avait possédées ou administrées était sans doute considérable, mais plusieurs d'entre elles étaient en assez mauvais état. On disait aussi qu'il avait des immeubles aux Etats-Unis, même des actions dans diverses compagnies « d'utilité publique », mais que le tout ne formait pas le million, loin de là.

Quoi qu'il en soit, partie de sa richesse fut remise à ses héritiers et partie fut consacrée à la fondation d'une institution.

Au XIX^e siècle, plusieurs Beaudry étaient en évidence, étaient même des « richards », comme on disait, mais F.-X. fut le seul à adopter une tenue de ville si modeste que la moitié des gens le prenait plutôt pour un prolétaire que pour un propriétaire.

N'est-ce pas au sieur Malard, à son gendre et à son petit-fils que peut s'appliquer cette réflexion de Sainte-Beuve?

« C'est l'histoire de bien des familles, c'est presque une loi. Le progrès, la grandeur et la décadence se suivent de près et sont d'ordinaire renfermés dans le cercle de trois générations ».

Sur la façade de la maison dont il est question en cet article, au plus haut du centre, se voit quelque peu, une plaque en laquelle est médiocrement gravée une inscription dont les lettres sont remplies

de poussière, ce qui la rend illisible. Pour déchiffrer cette inscription, il a fallu le concours de l'actif journaliste, Robert Prévost qui, au moyen d'une échelle, est parvenu jusqu'à la plaque. Après qu'on eût passé de la craie dans les traits de chaque lettre et chiffre, il a été possible d'obtenir une photographie du tout. Il y avait des années que nous essayions de savoir ce que pouvait être l'inscription dont on ne distinguait que quelques signes. Mais cette inscription déçoit. Elle nous donne bien les noms des occupants successifs de la maison,



L'inscription sur la maison
Malard-Beaudry.

et, à notre avis, on a certainement voulu signaler que la maison avait été érigée en 1801 par Antoine Malard dit Deslauriers; que Pierre Beaudry l'aurait possédée en 1825 et que F.-X. Beaudry y serait né en 1811. Or ces deux dates sont fautives.

C'est en 1824 que Pierre Beaudry et sa femme héritèrent de l'immeuble, cependant ils l'habitaient avec M. et Mme Malard depuis 1808,

et c'est là que dut naître François-Xavier, le 10 mars 1810. Dans les deux cas, il y a donc erreur d'une année. Est-ce F.-X., qui, dans un moment de légitime fierté, a fait poser cette plaque commémorative? C'est fort probable, mais il n'a pas accordé aux dates la méticulosité qu'il apportait à l'administration de la finance.

VI—LE CHATEAU DU PRINCE DE GALLES ET LE MAIRE RODIER

Vers 1885, à l'intersection des rues Guy et Saint-Antoine, se voyait (sans les modifications qu'on lui a fait subir depuis et qui en changent l'aspect) une demeure de style colonial américain, à la

mode du temps, construite en pierre de taille et dont la silhouette sobre et élégante dominait une pelouse agrémentée de bosquets.

Involontairement, des piétons s'arrêtaient devant cet immeuble, tant son cachet décelait que le propriétaire devait, à la fois, avoir du goût et des « moyens ».

Et si les passants avaient chance de coudoyer quelqu'un du quartier, il apprenait avec surprise que cette demeure s'appelait populairement le château du prince de Galles. Et alors on faisait remarquer que, sur le sommet de la tourelle qui surmontait le corps de logis, il y avait une statuette représentant ou censée représenter, de pied en cap, le prince de Galles (plus tard Edouard VII) lequel, un jour ou un soir, avait mis pied en cette habitation. La curiosité étant amorcée, les questions pleuvaient et les renseignements abondaient sur celui qui avait la chance de posséder ce « logis » et qui était, en réalité, l'honorable Charles-Séraphin Rodier.

D'une chose à l'autre, nous apprîmes que tout d'abord on ne devait pas confondre les deux Rodier qui furent « honorables », qui vécurent un peu dans le même temps et qui étaient l'oncle et le neveu. Celui-ci fut menuisier, industriel et sénateur; l'autre, dont nous nous occupons particulièrement fut marchand, échevin, avocat, maire et conseiller législatif.

Tous deux, dans la vie publique, s'appelèrent Charles-Séraphin, cependant ni l'un ni l'autre n'avaient été gratifiés de ces prénoms au baptême, et nous avons déjà signalé la chose dans un article généalogique sur l'intéressante famille Rodier.⁽²²⁾

Revenons maintenant au propriétaire du château.

Fils de Jean-Baptiste Rodier dit Bellefleur et de Julie-Catherine Lejeune dite Bonaventure, Charles-Séraphin naquit en 1797. Il était le troisième d'une famille de seize enfants. Ses parents n'avaient pas d'instruction, mais le père Rodier-Bellefleur, très actif, après avoir été voyageur et forgeron se fit commerçant dans le faubourg Saint-

(22) *B. R. H.*, 1938, p. 120.

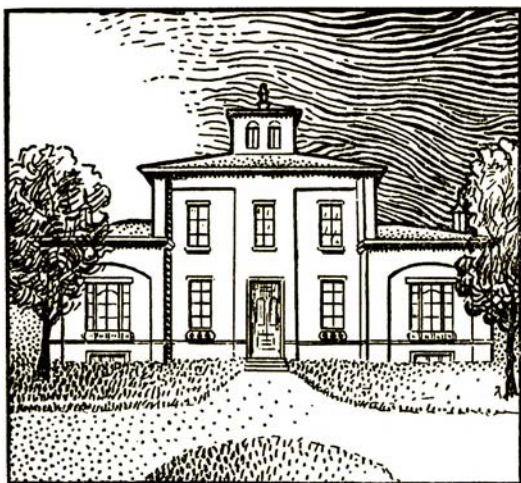
Joseph. Le jeune Charles-Séraphin était d'esprit alerte. Ses parents songèrent à l'envoyer au séminaire, mais le remuant rejeton, aussi grand d'ambition que petit de taille, avait hâte de faire sa marque, et il quitta les classiques pour s'attaquer aux affaires en pleine jeunesse. Parti au bas de l'échelle sociale, il s'éleva avec la même magie et le même succès que son ami, le futur millionnaire Masson, de six ans son aîné. Il était à ce point souple, intelligent et débrouillard, qu'à sa majorité (1818), il avait déjà, rue Saint-Paul, un magasin de nouveauté à lui. Comme tous ceux qui voulaient être quelqu'un à l'époque, il s'enrôla dans la milice et, en 1821, il était sous-officier dans le 2ème bataillon de Montréal.

Son commerce florissait et, pour avoir plus grand choix et meilleurs prix, il se rendait en Europe faire ses achats sur place. Le voyage par voiliers était quelque peu long; cependant on assure qu'il traversa l'océan « quarante fois, » de 1819 à 1832. Ce chiffre n'est-il pas exagéré? Evidemment, il s'agit de l'aller, aussi du retour, tout de même, pour atteindre le chiffre 40, il lui aurait fallu faire plus de deux traversées certaines années...

Le négociant Charles-Séraphin Rodier avait près de trente ans, lorsqu'il épousa (1825) une demoiselle de la haute bourgeoisie de Montréal, Marie-Louise Lacroix, dont le père d'origine alsacienne avait d'abord porté le nom de Von Kreuz, qu'il changea en celui de Lacroix lorsqu'il « vint chercher aventure en la Nouvelle-France ». Ce Paul Lacroix, né à Strasbourg, s'occupa du trafic des fourrures. Il épousa d'abord une prisonnière américaine, Marguerite McClure, *qu'il avait achetée des Sauvages*, ensuite il convola avec Catherine de Launière et celle-ci fut *la mère de la maîtresse Rodier*.

Echevin de Montréal de 1833 à 1835, Charles-Séraphin Rodier « se retira prudemment des affaires en 1836. Il avait amassé ce que l'on considérait alors être une belle fortune et il prévoyait les troubles qui brunissaient l'horizon ». C'est à cette époque, « âgé de 39 ans, qu'il se mit à étudier Cujas & Pothier », sous maître A.-C. Buchanan. Admis au barreau en mars 1841, il devint commissaire du

port, président des sessions trimestrielles de la paix, puis directeur de la banque Jacques-Cartier.



Demeure de l'honorable Charles-Séraphin Rodier.

Pendant qu'il était maire de Montréal il eut l'inoubliable honneur de recevoir au mois d'août 1860, le prince de Galles, futur roi de la Grande-Bretagne (Edouard VII), ensuite, le prince Alfred et le prince Jérôme Bonaparte. (23)

Ces réceptions l'enchantèrent. Causeur volubile, ayant fait quelque peu d'études classiques, grand liseur, renseigné sur la politique, la finance et le droit, les gens répétaient à son sujet, un mot autrefois répandu : « il est instruit quoique financier ». D'une grande correction vestimentaire et très courtois, il confirmait le dicton : « on devient riche, mais on naît élégant et poli ».

En 1862, Jean-Louis Beaudry lui enlevait sa charge de « premier officier municipal » ; toutefois, en compensation, le sieur Rodier devint lieutenant-colonel du 7^e bataillon de milice, et, lors de la Confédération, membre du Conseil législatif.

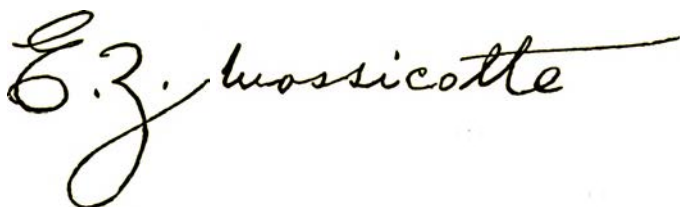
L'homme « qui ne devait qu'à soi » le haut rang qu'il avait atteint, fut moissonné par la mort au mois de février 1876 et son ami Georges-Edouard Desbarats, avocat et éditeur de renom, lui consacra une touchante notice biographique dans *l'Opinion publique*, dont nous extrayons quelques passages. D'abord, rappelons que le fait qui mit le maire Rodier au premier plan fut la réception du

(23) Voir *Les Cahiers des Dix*, no 5, p. 212.

prince de Galles. Pour l'occasion, il avait revêtu une ample robe écarlate, bordée d'hermine, sur laquelle s'étalait son grand collier d'or. Ce bon M. Rodier avait toujours aimé être en évidence et il fut comblé. Dans son brillant costume à longue traîne il ressemblait au lord maire de Londres. Mais, comme il était de petite taille et qu'il semblait se pavaner, les malins le surnommèrent le paon. Cependant, à l'ordinaire, il se montrait familier, même avec ses domestiques. Puis il était si charitable! Songez qu'il invita les Jésuites à venir au Canada en 1843 et que « pendant huit ans il leur donna logement ». Tout près de sa demeure princière, il avait élevé la salle d'asile Bethléem pour les orphelins et les pauvres. Il assura une forte rente annuelle aux Soeurs Grises et une autre aux Dames du Bon Pasteur, et il fit, à droite et à gauche, bien d'autres dons, ce qui ne l'appauvissait pas, tant il était heureux spéculateur. M. Desbarats estimait la fortune du défunt à \$500,000. et cela paraissait énorme alors.

Du faubourg Saint-Antoine, où demeurèrent Jacques-P. Savéuse de Beaujeu, l'historien Michel Bibaud et l'avocat Pasteur, l'argentier Huguet-Latour, l'avocat de Belestre McDonell, le journaliste Rambau, plus tard les juges Mondelet et Beaudin, les docteurs Aubry et Larmarche et plusieurs autres illustrations, aucun peut-être ne contribua plus que le maire Rodier à maintenir, à ce coin de Montréal, son renom de quartier select.

Un dernier mot. Pour démontrer que les Canadiens français peuvent réussir en affaires, il faudra, quelques jours, retracer l'ascension de nos marchands, industriels et financiers du XVIIIe et du XIXe siècle; il est certain qu'on relèvera de nombreux exemples de vies commencées dans la pauvreté et qui s'achevèrent dans l'aisance, même dans l'opulence et, l'on peut ajouter, malheureusement dans l'oubli.

A handwritten signature in cursive script, reading "E.-Z. Massicotte". The signature is written in dark ink and features a long, sweeping horizontal stroke at the end.